



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017	Numéro de version	4.0
Date de révision	05/05/2022		

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Substance / mélange
Numéro
UFI
Autres noms du mélange
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts; Cocamidopropyl Betaine
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations prévues du mélange
Agent tensio-actif de base pour la production de nettoyeurs et de produits cosmétiques
Utilisation principale prévue
PC-UNC Produits chimiques - non catégorisés
Utilisations déconseillées du mélange
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur
Nom ou raison sociale
Adresse
Téléphone
Email
Adresse web
- INTERCHIMIE
ZAC du Parc
13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T T: +33 (0)1 64 77 76 27
qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U., 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U., 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.
- Eye Dam. 1, H318
Aquatic Chronic 3, H412

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement
Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Mentions de danger

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 97862-59-4 CE: 931-296-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119488533-30	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	30-34	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2, H319: C > 4 % Eye Dam. 1, H318: C > 10 %	1

Remarques

1 Substancesdecompositioninconnueouvariable,produitsderéactioncomplexesoumatièresbiologiques-UVCB.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil.

Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

Ne pas induire le vomissement - même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Irritation des muqueuses possible.

En cas de contact avec la peau

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13.
En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

Contenu	Type d'emballage tonneau / baril	Matériau d'emballage
50 kg	tonneau / baril GRV (Grand	
200 kg	Récipient pour Vrac)	
1000 kg		

Classe de stockage 12
Température de stockage min 0 °C, max 30 °C

- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Agent tensio-actif de base pour la production de nettoyeurs et de produits cosmétiques

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Le mélange ne contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection couvrantes ou un masque de protection (conforme à EN 166)

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection imperméables, résistant aux produits chimiques (conforme à EN 374-1):
contact permanent:

matière: caoutchouc nitrile

épaisseur du gant : 0,11 mm

Résistance à la perméation > 480 min

classe de perméation : 6 c

ontact accidentel, éclaboussure :

matière : caoutchouc nitrile

épaisseur du gant : 0,11 mm

Résistance à la perméation > 480 min

classe de perméation : 6

Les gants employés doivent être conformes aux spécifications énoncées dans la directive 89/686/EEC et la norme EN 374-1 correspondante.

Avertissement supplémentaire:

Les données fournies le sont suivant notre propre expérience, la littérature spécialisée ou sont déduites de données concernant des substances équivalentes. La variation des conditions (température, ...) peut diminuer sensiblement la durée de vie des gants résistant aux produits chimiques et leur temps de perméation peut être plus faible qu'indiqué dans la norme EN 374-1. Il est recommandé d'observer les recommandations du fabricant pour déterminer les épaisseur, matières et perméabilité appropriées.

Protection respiratoire

Une protection des voies respiratoires est nécessaire si des fumées/aérosols se sont formés en cas de ventilation insuffisante.

Types de filtres recommandés:

Filtre A (conforme à EN 14387 + A1) contre les gaz organiques et vapeurs de produit organiques avec un point d'ébullition > 65°C.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune, jaune pâle
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	<0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	>100 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	5,0-7,0 (3% solution à 20 °C)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	facilement soluble dans l'eau froide
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	1,05 g/cm ³ à 20 °C

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017	Numéro de version	4.0
Date de révision	05/05/2022		

Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	liquide
9.2. Autres informations	
Propriétés comburantes	Ne provoque pas d'oxydation.
Propriétés explosives	Le produit n'a pas de propriétés explosives.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
non indiqué
- 10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Inconnu.
- 10.4. Conditions à éviter
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.
- 10.5. Matières incompatibles
Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	2335 mg/kg		Rat	
Cutanée		>20000 mg/kg		Rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers non indiqué

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
DL ₅₀	1,1 mg/l		Poissons	
CE ₅₀	1,9 mg/l		Daphnée (Daphnia magna)	
CEr ₅₀	2,4 mg/l		Algues	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs sont biodégradables conformément au règlement (CE) n °648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, tel que modifié. Le mélange est biodégradable.

Biodégradabilité

Flavol KDA 30						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
					Facilement biodégradable	

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat	Source
	OECD 301D	82,5 %			Biodégradable	EMPLA 612/2006

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Insignifiant.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau et mobile dans le sol. En cas de pluie, la contamination des lits de rivière est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes Non indiqué.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

16 03 05* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des résidus

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Code de la santé publique. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents tel que modifié.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
L'ERC a été effectuée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord relatif au transport international routier d'objets dangereux
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

COCAMIDO PROPYL BETAINE 30% BASE COCO

Date de création	20/09/2017		
Date de révision	05/05/2022	Numéro de version	4.0

UVCB Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique

vPvB Très persistant et très bioaccumulable

vPvM Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 4.0 remplace la version de la FDS du 21/07/2021. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 1, 2, 3, 7, 11, 12, 13, 15 et 16.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète. Basé sur les informations des fournisseurs en amont.